

Le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres,

Vu la décision portant ouverture d'un concours sur titres de Psychologue de classe normale en date du 29 juillet 2022,

ARRÊTE

Article 1 : Les candidats dont les noms suivent, sont admis à concourir au concours sur titres de Psychologue de classe normale :

- Madame Sandra BANCAUD-BESOIN
- Madame Christine MASLARD
- Madame Christina TAGALAKI-GOURON
- Monsieur Lucas TAGLANG

Article 2: Le Directeur chargé de la Direction des Relations Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le 9 novembre 2022

Pour Le Directeur-Adjoint de la Direction des Relations Humaines,
Par délégation, la Responsable du Pôle développement social par intérim

